Le patron de l'AMF anticipe un bond des introductions en Bourse et des émissions d'actions après la crise

BFM BUSINESS 29/04/2020 à 15h21

Le gendarme français des marchés financiers vient de remettre son rapport annuel 2019 au président de la République. Mais la crise du coronavirus a bousculé la donne en quelques semaines. Selon le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le contexte de crise économico-sanitaire a non seulement déclenché "une crise opérationnelle liée au confinement massif des acteurs", mais également "une crise financière liée à une révision drastique des valorisations des divers actifs". Une crise, détaille-t-il sur BFM Business ce mercredi, qui pourrait bien avoir des "conséquences structurelles sur le fonctionnement des marchés financiers".

Dans l'émission "12 Heures, L'Heure H", Robert Ophèle rappelle "que les marchés fonctionnent aujourd'hui dans un environnement totalement inédit. (...) On a commencé à pouvoir travailler de manière relativement satisfaisante dans des situations de confinement. (...) C'est un élément qu'il faudra prendre compte à l'avenir (...) à la fois pour les traders, ceux qui font les opérations, mais (...) également pour les assemblées générales des émetteurs qui sont en train de se tenir à huis clos".

Rééquilibrer les dettes accumulées

Compte tenu du "développement très fort de l'endettement bancaire, mais aussi de l'endettement de marchés", il sera nécessaire, poursuit-il, d'opérer un rééquilibrage dans les mois et les trimestres à venir en fonction des fonds propres.

Un rééquilibrage qui pourrait passer par "des émissions (...) d'actions, que cela soit des IPO (introductions en Bourse, NDLR) ou que cela

soit des émissions d'actions par des gens qui sont déjà cotés", suggère le patron de l'AMF.

Autrement dit, les entreprises vont devoir lever des fonds, notamment via les marchés, afin de rembourser les dettes accumulées pour traverser la crise. "Ce besoin de rééquilibrer les comptes, il faudra le mettre en œuvre. (...) Moi je considère que, en particulier sur la base des arrêtés semestriels de fin juin qui seront faits par les entreprises, nous pourrons, sur cette base-là, ouvrir peut-être une page beaucoup plus fructueuse en matière d'émission d'actions, d'IPO ou d'émissions par des gens déjà cotés", présage-t-il enfin.